

cain sur les marchés anglais. Cette défense ne s'étendit pas, cependant, au bétail importé du Canada. Il est évident que la seule ligne de conduite qui restait au gouvernement de ce pays, était de défendre aussi l'importation du bétail des Etats-Unis. Si on considère bien les grands intérêts qui étaient en jeu, on devra nécessairement reconnaître que l'honorable ministre a agi avec une diligence qui mérite nos éloges, car autrement, la restriction du gouvernement impérial, qui voulait se protéger, aurait été appliquée à ce pays, ainsi qu'aux Etats-Unis. D'ailleurs, il fallait nécessairement prendre ce moyen pour empêcher que la maladie ne se communiquât à nos bestiaux, et que les marchés anglais ne nous fussent fermés, ce qui aurait été un état de choses déplorable, car, si je suis bien informé, le commerce de bétail entre le Canada et l'Angleterre, est une source de richesses pour nous et s'accroît rapidement. Il n'est donc que juste, et en même temps d'une grande importance de protéger notre commerce quand on considère combien il est partout languissant. Un autre paragraphe de l'Adresse, a trait à une question très importante, celle de nos industries et de notre commerce. Son Excellence, nous annonce dans son discours, que, avec la permission de Sa Majesté, le gouvernement du Canada a fait des ouvertures à la France et l'Espagne dans le but de développer notre commerce avec ces pays et leurs colonies. A mon sens, bien qu'il n'en soit pas parlé expressément, il est une branche de commerce à laquelle on doit avoir sérieusement songé en rédigeant ce paragraphe. A l'époque où l'Angleterre et la France s'unirent par des traités de commerce en 1860 ou 1861, ces deux nations se firent de mutuelles concessions, et réduisirent de part et d'autre, les droits dont étaient frappées certaines marchandises des deux pays. Peu de temps après, la France et l'Autriche firent un traité qui permettait à ce dernier pays d'enregistrer ses navires dans les ports français à raison d'un droit de deux francs par tonneau. Par l'article du traité entre la Grande-Bretagne et la France, qui favorise l'Angleterre plus que tout autre pays, les vaisseaux construits en ce dernier pays sont admis dans les ports français moyennant un droit égal à celui imposé sur les vaisseaux autrichiens.

Le gouvernement précédent s'est occupé, je le sais, de cette question, et s'est efforcé d'obtenir une réduction du droit d'entrée en France, payé par les vaisseaux construits au Canada. Quand le gouvernement français fut saisi de cette demande, il répondit, que le traité ne s'étendait qu'aux navires construits en Angleterre, et non à ceux construits dans les colonies. Il en est résulté que nos navires sont restés sujets au droit général, imposé par la France sur les navires, qui est, je crois, de 40 francs par tonneau, et qui, dans mon opinion, équivaut à l'exclusion de cette branche du commerce canadien. Je suis certain que le gouvernement recevrait les remerciements les plus chaleureux de tout le pays, s'il parvenait à obtenir, ce qui est fort à désirer, que le droit sur les navires de construction canadienne, fut réduit de façon à rendre cette branche du commerce profitable pour nos constructeurs. Ce serait également un heureux résultat, si ces pourparlers avaient pour effet d'ouvrir les ports des colonies anglaises et espagnoles au commerce du Canada. Je suppose néanmoins, que notre pays, à la suite de cette demande de concessions et de réductions dans les droits étrangers, sera appelé à donner à ces pays, des privilèges en retour. Un traité avec ces nations et leurs colonies élargirait le cercle de nos relations commerciales, donnerait de l'emploi à la population de la Confédération, et pourrait plus fortement induire les travailleurs de la mère-patrie, où la concurrence est trop vive, à venir en ce pays où ils pourraient vivre plus aisément. Si nous pouvions leur offrir ces encouragements, aidés de lois libérales et d'une sage législation, il nous serait plus facile de les attirer ici, et de les décider à se fixer au Canada au lieu de passer aux Etats-Unis. Le territoire de notre pays excède en superficie celui de la république voisine; nos ressources sont inépuisables, notre agriculture, nos forêts, nos mines et nos pêcheries sont très riches, et cependant cette immense richesse est sans valeur pour nous, car nous manquons de bras pour l'exploiter. Il est donc nécessaire que l'administration actuelle travaille avec énergie, soit en faisant des traités ou d'une autre manière, pour donner de l'essor aux industries anciennes et en faire surgir de nouvelles, afin de pouvoir donner de l'emploi à notre popula-